CORNIER

un village qui vit

Chef-lieu - l'école élémentaire

Ni cor, ni cry, mais Corny

Le Riret

Le Riret

Moussy – la Commanderie

La Madeleine - la Maladière

Chef-lieu – la mairie

Le Châtelet – le moulin

Chef lieu – l'église

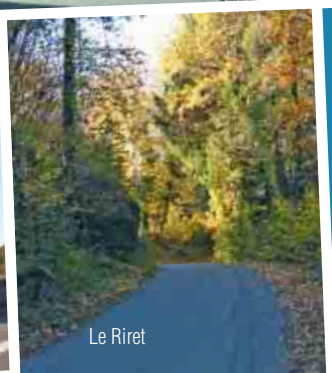

Le Riret

BULLETIN MUNICIPAL

Février 2016

Le mot du Maire

Mesdames, messieurs, chers amis,

La baisse des dotations et la diminution des fonds propres malmènent sérieusement les finances locales ; malgré les soubresauts des discussions parlementaires une page est bel et bien tournée dans l'organisation territoriale ce qui nous obligent à un profond renouvellement de nos structures administratives. Les maires sont conscients de l'importance de continuer à peser dans les intercommunalités. Mais faire ensemble ce que nous ne pouvons pas faire seuls ne sera contesté par personne. L'intercommunalité en tant que coopération pour moderniser nos territoires doit rester un outil. La pertinence des périmètres, les compétences ainsi qu'une ambition partagée et solidaire doivent être librement choisie par les élus, les habitants et les acteurs économiques. Restons attentifs à ne pas être détournés de ces objectifs et ces évolutions seront justifiées.

Même si c'est la volonté du législateur qui nous fait évoluer, la réforme viendra du terrain et plus particulièrement des communes qui conserveront leur rôle de proximité, porteur du lien social.

L'implication de vos élus, le dialogue, la transparence et un engagement sans faille pour nos communes, assurerons la réussite de cette profonde mutation de nos territoires et nous saurons allier extension des périmètres et maintien de la proximité.

Bien cordialement
Gilbert Allard

Sommaire

Hommage à Françoise p.4

Vie municipale ..... p. 5 à 10
. Voirie ..... p. 5
. Accessibilité PMR ..... p. 5
. Finances ..... p. 6
. Demande préalable de travaux ..... p. 7
. Permis de construire ..... p. 7
. Pêle-mêle travaux ..... p. 8
. Révision du PLU ..... p. 9
. Vers la disparition des communes ? ..... p. 10 et 11

Des commerces dans notre vie ..... p. 12

Des vies professionnelles ..... p. 13 à 16
. Personnel administratif ..... p. 13
. Personnel technique ..... p. 14
. Personnel périscolaire ..... p. 14 & 15
. Pêle-mêle ateliers TAP ..... p. 16

La vie à l'école ..... p. 17 & 18
. Plan Educatif Territorial, de quoi s'agit-il ? ..... p. 17
. Arrivée du tableau numérique ..... p. 18

Vies associatives ..... p. 19 à 26
. Cantine scolaire de Cornier ..... p. 19
. Le Sou des écoles ..... p. 20
. Instants Sauvages 74 ..... p. 21
. Lire à Cornier ..... p. 22
. L'A.S. Cornier ..... p. 23 et 24
. Ça roule pour la pétanque ..... p. 25
. Un peu plus pour l'action sociale ..... p. 26

Une vie architecturale ..... p. 27 à 29

Décorations de Noël, une vie plus belle ..... p. 30

Fleurissement, une vie bucolique ..... p. 31

Une vie de passion... et de performances ! p.32

Côté civisme, la vie ensemble ..... p. 33

L'état civil, la vie tout simplement ..... p. 34 et 35

Pêle-mêle autour de la mairie ..... p. 36

L'Equipe municipale

Hommage à Françoise

L'équipe municipale, souhaitant partager avec l'ensemble des Corniérands l'émotion qu'a suscitée la disparition soudaine de Françoise VITTET, secrétaire de Mairie à Cornier de mai 1996 à août 2015, nous reprenons les quelques mots que Josette RIVOLLET, ancienne élue à Cornier, a si bien su trouver lors de la célébration d'adieu qui a eu lieu en l'église de Cornier le 19 août 2015.

Marie-Françoise Vittet que l'on nommait simplement Françoise ou « Françoise de la Mairie » est née le 10 avril 1952 à Annemasse.

Françoise qui avait deux enfants, Sophie et Benoît, a connu le bonheur d'être grand-mère ; ses trois petits-enfants lui ont procuré beaucoup de joie.

Françoise aurait aimé devenir médecin mais la vie lui a réservé d'autres chemins. Elle a souvent changé de lieu de vie (Chamonix, Bordeaux, Grenoble, Mont de Marsan…) et a exercé divers métiers. Malgré un quotidien pas toujours facile elle a eu l'énergie pour faire face et a su s'adapter. De l'animation d'un club de 3ème âge à la fonction publique elle a mis un point d'honneur à toujours apprendre.

Après Annemasse puis Annecy (Syndicat du Semnoz) elle est arrivée à Cornier le 1er mai 1996. Sa finesse d'esprit, sa discrétion, notamment professionnelle, étaient quelques-unes de ses qualités. Françoise était très ouverte aux autres, aux autres cultures, aux autres religions…

Françoise était également investie dans la vie de notre village ; elle a, entre autres, participé plusieurs années à la Fête du Cidre où sa présence était très appréciée. Elle aimait les spectacles de rue tels que « Le Bonheur des Mômes » au Grand-Bornand, plaisir qu'elle partageait avec ses petits-enfants. Elle aimait également les marches en montagne, les ballades en raquettes, les oiseaux, la lecture (littérature, histoire & polars…) et bien sûr son chat !

Sa santé lui donnait quelques soucis dont elle parlait très peu. Puis, soudainement elle nous a quittés le 11 août 2015, alors qu'elle avait des projets pour sa retraite qui était toute proche. Nous garderons l'image d'une Françoise pleine de vie.

Monique et Maryline lui rendent hommage

« Françoise s'en est allée discrètement, sans déranger, comme à son habitude. Ayant accompli son chemin sur la terre et partagé tant de jours avec nous, ses collègues, elle restera à tout jamais dans nos mémoires une personne simple et douce.

Vie municipale

La voierie

De nombreux travaux ont été réalisés tout au long de l'année 2015 notamment :

- Réparation de la route du Marais suite aux crues du printemps 2015
- Diverses réparations en plusieurs endroits de Cornier
- Travaux de sécurisation de la route de la Fornasse : Cette route, régulièrement utilisée, avec une trop grande vitesse pour rejoindre la zone artisanale était à sécuriser. Le conseil municipal a pris une délibération pour passer la route de la Fornasse en zone 30 avec la création de deux ralentisseurs.
- Fermeture de la route du Pralet : le département a achevé les travaux de fermeture du chemin des Trois Poses afin de sécuriser toute sortie de véhicule.
- Moulin du Châtelet : suite à des infiltrations d'eau de l'étang qui passe dans le canal pour alimenter les roues, nous avons effectué un débroussaillage, effectué un entretien de maçonnerie des murs et du canal et la réparation des fissures.

Concernant les éclairages publics communaux

Une étude a été faite sur l'ensemble de la commune par le SYANE. Le but était de faire un état des lieux de l'ensemble de nos installations afin de maîtriser nos consommations d'énergie avec plus d'efficacité. Une modification de l'éclairage sera réalisée pour 2016 avec une réflexion de coupure de l'éclairage public en certaines plages horaires.

Concernant le réseau d'assainissement des eaux usées

Une étude sur trois secteurs a été menée : Moussy Bas, Route des Maraîchons et Route d'Arbusigny. Dans un premier temps, le secteur de Moussy Bas va bénéficier de ces travaux. Le tracé est fait. La CCPR a récemment déposé une demande de subvention pour la réalisation d'une partie des travaux de Moussy Bas.

Au stade de foot

Dans le but de sécuriser l'accès aux vestiaires du foot et à la salle de réunion située au-dessus de ces vestiaires et afin de se mettre aux normes de la PMR (Personne à Mobilité Réduite), un accès goudronné sera réalisé avec la création de deux places PMR et l'éclairage de cet accès. Ces travaux seront réalisés en 2016.

L'enfouissement des lignes

électriques et téléphoniques, prévu à Moussy Bas (Route du lavoir), au Châtelet et à la Fornasse, est quasiment terminé.

Coupe de bois dans la forêt de Moussy

Enfin, le beau temps persistant a permis de réaliser la coupe de bois prévue depuis deux ans. Le résultat de cette coupe, représentant 372 m3 de sapins et 164 m^3 d'épicéas, a permis une recette de 19.000 euros, équilibrant le budget du coût de l'entretien de cette forêt.

Accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit l'accessibilité de tout pour tous. Cette loi donnait 10 ans aux ERP pour être accessible à tous.

Avant le 27 septembre 2015, tous les bâtiments recevant du public devaient être aux normes accessibilité ainsi que les IOP (installations ouvertes au public). Après cette date, si les bâtiments n'étaient pas encore aux normes, il fallait faire une Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmé). Il est important de préciser que l'accessibilité n'est pas uniquement valable pour le handicap moteur. Il concerne 40% de la population, gênée à des degrés divers : les personnes âgées, obèses, en béquilles, de petite taille ou de grande taille ; les femmes enceintes ou avec des poussettes ; les personnes mal voyantes, aveugles, sourdes, déficientes auditives, déficientes intellectuelles…

Un diagnostic a été réalisé par un bureau d'études dans le cadre de la compétence accessibilité de la CCPR. Il y a eu deux études : une sur les bâtiments et une sur la voirie. Pour la voirie, il n'y a pas de date limite pour effectuer les aménagements.

La commission bâtiments communaux a ensuite fait un état des lieux de la situation vis-à-vis de la mise aux normes en visitant tous les bâtiments.

L'école : une main courante va être posée à l'entrée du bâtiment accueillant les activités périscolaires et deux marches (la première et la dernière) seront repérées par un effet de contraste sur le retour de marche par une bande réfléchissante.

Le vestiaire du foot : est prévu la création de : deux places PMR ainsi que l'accès goudronné depuis ces places jusqu'aux entrées du bâtiment et un éclairage facilitant cet accès.

Vie municipale

Les finances

Recettes 2015

- Produits des services, du domaine et ventes (concessions ciletières, locations salle...)
- Impôts et taxes (foncière, d'habitation, professionnelle, locale d'équipement, électricité...)
- Dotations, subventions et participations (dotations générales, départementales, compensations...)
- Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, sessions...)
- Produits exceptionnels (vente des terrains du Pralet...)

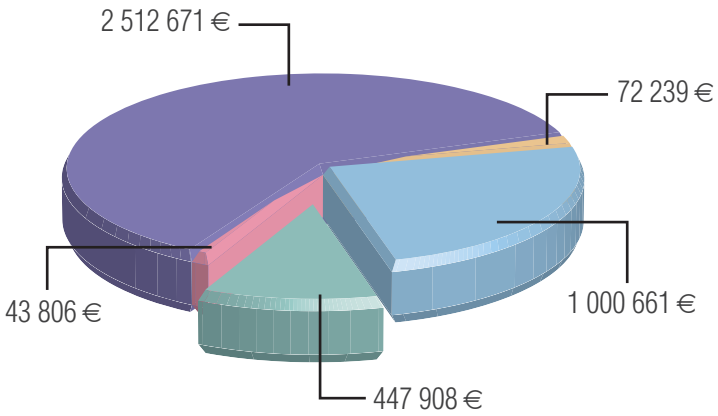

Dépenses 2015

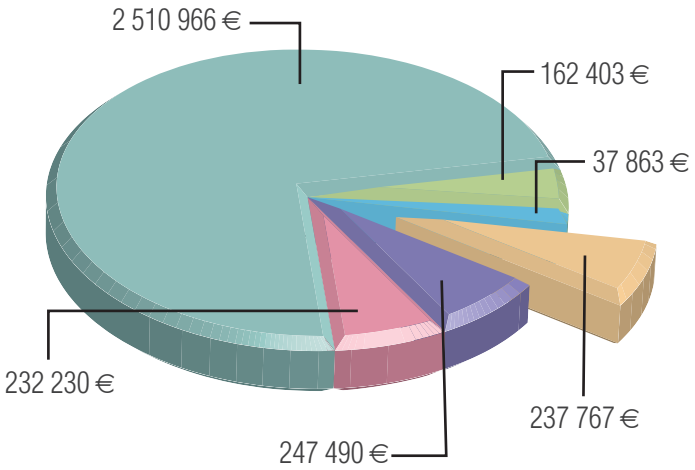

- Charges à caractère général (eau, assainissement, électricité, combustibles, carburants, entretien voirie, matériel, maintenance, fournitures scolaires, nettoyage, assurances, frais de cérémonies, timbres, communications...)
- Charges de personnel (rémunérations, charges, cotisations retraites...)
- Reversements à l'état (suite réforme taxe professionnelle, fond péréquation...)
- Versement aux investissements
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, formation, service incendie, subventions aux associations, contributions aux organismes de regroupement...)
- Intérêts des emprunts

Dette de la commune

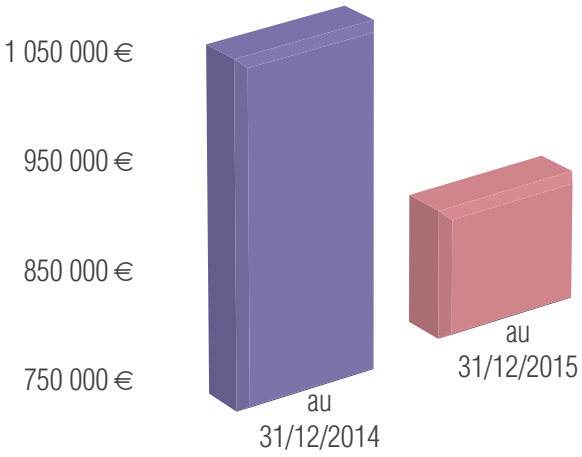

VIE MUNICIPALE

Déclaration préalable de travaux

TRAVAUX SUR UNE PETITE SURFACE

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m², alors un permis de construire doit être déposé.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :
- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,…

En règle générale tous petits travaux : clôtures, portail, piscines, fenêtres de toit, ...

INSTRUCTIONS 2014/2015

Déclaration préalable	2014	2015
Abri de jardin ou à bois	4	7
Clôture, portail	7	3
Fenêtre de toit	2	
Piscine	1	1
Panneaux solaire	2	1
Véranda	2	2
Terrasse, pergola	2	
Garage, abri voiture	3	2
Modification façade, toiture	3	2
Divers (remblaiement, mur, serre)	4	1
Division en vue de construire	2	3
ACCORDE	**31**	**20**
REFUSE		

Permis de construire

TRAVAUX CRÉANT UNE NOUVELLE CONSTRUCTION

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :

- des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,
- et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

À SAVOIR :

Depuis le 27 mars 2014, vous n'avez plus à respecter le coefficient d'occupation des sols (COS) qui imposait une surface maximale aux constructions selon la taille du terrain.

Permis de construire	2014	2015
Maison individuelle	4	2
Garage de + 20m	2	1
Lotissement		2
Bâtiment artisanal, agricole	1	
Immeuble		2
Extension, rénovation de logement	4	3
ACCORDE	8	7
REFUSE		1
CLASSE SANS SUITE	2	1

Vie municipale

Pêle-mêle des travaux réalisés ou en cours de réalisation

Fermeture de la route du Pralet

Création de l'escalier à l'arrière de l'Eglise

Création de nouvelles places de parking

Emplacement de l'aire de jeux multisports

Aménagement de la ZAC

Aménagement de la ZAC

Réparation de la route du Marais suite aux crues du printemps 2015

Réparation de la route du Marais suite aux crues du printemps 2015

Vie municipale

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Lancement de la procédure

Cette procédure est longue. Elle a débuté le 1er décembre 2015 par une délibération municipale et se poursuivra, à minima, jusqu'en automne 2017.

CORNIER, comme toutes les communes de France doit réviser ce document d'urbanisme suite à une "inflation législative". En effet, quatre lois majeures ont été promulguées ces 5 dernières années pour moderniser et modifier le Code de l'urbanisme :

- La loi engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle 2 incite les communes à une meilleure prise en compte de l'environnement.
- La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) modifie la structure et les contenus des documents d'urbanisme.
- La loi LAAF (Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron modifient le code de l'urbanisme.
- De plus pour être compatible avec les Schémas de Cohérence Territoriaux [SCOT], les PLU doivent s'adapter.

Pour CORNIER ce nouveau PLU devra être compatible avec les exigences du SCOT du Pays Rochois validé le 11 février 2014, en conseil communautaire. Document d'urbanisme s'imposant directement aux permis de construire, le PLU (anciennement POS – Plan d'Occupation des Sols) organise l'espace au niveau d'une commune.

Un SCOT existant, le PLU, de rang juridique inférieur, doit en respecter les orientations dans les règles d'urbanisme qu'il fixe. Ces dernières sont en revanche plus précises : le PLU délimite, à la parcelle, les zones constructibles et définit les règles applicables (activités autorisées et interdites, marges de recul, obligations de réalisation de parkings, hauteur maximale des bâtiments, etc.)

Contenu du PLU

- un rapport de présentation, qui explique les choix effectués notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui expose le projet d'urbanisme et définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le PADD est l'expression du projet politique appliqué au développement et l'aménagement du territoire communal. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui, dans le respect du PADD, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements ;
- un règlement, qui délimite les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixe les règles générales d'urbanisation ;
- des annexes informatives (servitudes d'utilité publique, liste des lotissements, schémas des réseaux d'eau et d'assainissement, secteurs sauvegardés, ZAC, etc.).

Le PLU susceptible d'avoir des effets notables sur l'environnement doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Vie municipale

Vers la disparition des communes ?

Derrière ce titre un peu provocateur pour attirer le lecteur, il se cache des réalités dont nous, habitants des petites communes, devons être conscients.

Le mille-feuille territorial, tel que nous le connaissons [Etat - Région - Département- Communauté de Communes - Commune], se modifie progressivement pour tendre vers un empilage plus modeste [Etat - Région - Agglomération]. Cette métamorphose sera progressive et s'étalera sur plusieurs années (voire décennies ?).

Néanmoins, la prochaine étape sera la disparition des communes au profit des communautés de communes (qui elles-mêmes s'uniront dans des agglomérations lors d'une seconde étape).

Que devons nous comprendre par disparition des communes ?

Cornier restera toujours Cornier en tant que village mais les compétences de la commune seront transférées à la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Des réflexions ont d'ailleurs déjà été entamées par la CCPR sous la pression de l'Etat et des tables rondes ont eu lieu avec les adjoints des communes. L'objectif était de déterminer quelles seraient les compétences que les communes sont prêtes à déléguer à la CCPR. Les élus ont notamment été sollicités sur des compétences telles que les écoles, le temps périscolaire, les garderies, la gestion de l'eau, le Plan Local d'Urbanisme (dit « PLU » et anciennement connu sous le nom Plan d'Occupation des Sols - POS).

Pour certaines compétences, le transfert n'est plus au stade de la réflexion puisque certaines dates butoirs ont déjà été annoncées par le Préfet : les compétences liées aux PLU devront être transférées au plus tard en 2021.

Doit-on s'en alarmer?

Cette évolution est déjà en marche puisque certaines compétences ont déjà été transférées. Le ramassage des ordures ménagères, la déchèterie, le transport scolaire, par exemple, sont déjà dans le giron de la CCPR ou autre intercommunalité. La gestion de l'eau est quant à elle gérée par une structure appelée « CERF » qui regroupe Cornier - Etaux - La Roche sur Foron.

Personne ne peut contester le bien fondé de mutualiser ses moyens : quels avantages Cornier aurait-il à avoir son propre réseau d'eau? Probablement aucun, sauf que les Corniérands paieraient leur eau plus chère. Un réseau de transport ne peut pas non plus se concevoir, vu nos déplacements actuels, à l'échelle d'une Commune, ni même à celle d'une communauté de communes mais plutôt d'un département voire d'une région.

En revanche, toutes les compétences communales doivent-elles être déléguées ? Doit-on mutualiser les écoles élémentaires, les services administratifs .... ? Sans doute l'Etat ne nous laissera pas le choix à terme.

Vers la disparition des communes ?

Quels impacts sur les coûts ?

Si la mutualisation des moyens est motivée par la réduction des coûts alors il faut bien s'assurer que l'objectif initial est bien atteint. Et c'est peut-être ici l'écueil récurrent des mutualisations. Il faut être conscient que le bénévolat dans nos communes, et notamment au sein du conseil municipal, est une ressource d'une grande richesse… puisque gratuite. Pour Cornier, la gestion des TAP ou de la cantine scolaire, l'instruction préliminaire des permis de construire, la gestion de la voirie, le suivi des travaux… sont assumés gratuitement par des élus ou des bénévoles d'associations. Il est difficile d'imaginer qu'une fois ces compétences transférées au sein d'une communauté plus large la mobilisation restera la même parmi ces bénévoles.

Afin d'optimiser la maîtrise des coûts, la délégation de service public devrait être un mode de gestion systématiquement étudié, sans tabou, lorsqu'un transfert de compétence est envisagé. La gestion de l'eau au sein du CERF est un exemple réussi de délégation de service public auprès d'une entreprise privée avec un prix de l'eau maîtrisé et un réseau de distribution bénéficiant des investissements nécessaires. Alors, pourquoi ne pas
déléguer l'instruction technique des permis de construire à un cabinet privé (la décision finale d'attribution du permis restant à la collectivité en charge) ?

De toute façon, quelle que soit la structure de gestion retenue (en régie publique ou privée), celle-ci devrait être mise en place pour une durée déterminée (2 à 5 ans) puis, à l'échéance, l'opportunité de prolongation devrait être réexaminée à la vue des nouveaux besoins et permettre ainsi une juste évaluation au regard des objectifs initiaux (tant qualité que coût).

Et Cornier dans tout ça ?

Cornier en tant que membre de la CCPR, ou d'une agglomération plus vaste, sera toujours représenté par des élus mais sa voix sera diluée au prorata de sa population.

Dans un contexte de mondialisation où la compétition est planétaire, certains pensent que l'Union Européenne est une nécessité pour la France et que même au sein de l'UE, la France reste elle-même et conserve tout son caractère et ses spécificités. Union ne signifiant pas uniformisation, Cornier au sein de la CCPR ou d'une future agglomération devrait pouvoir conserver son authenticité. D'autres redoutent que cette mutualisation mène Cornier vers sa disparition sans économie à la clé.

Des commerces dans notre vie

Nouveaux mais déjà à votre service :

La supérette « Panier Sympa »

Cela fait déjà plus de 18 mois que l'épicerie Panier Sympa, de Karine et Cédric, a ouvert ses portes au chef-lieu de Cornier. Et c'est toujours avec le sourire que ce couple vous accueille et vous propose de nouveaux services.
Ainsi, aux côtés des produits frais (fruits et légumes), la production locale est de plus en plus présente avec les fromages à la coupe (Lalliard à St Pierre et Ferme Aegerter à Cornier), la salaison (Chapel à Cornier) ainsi que les condiments et infusions (La Belle Verte à Scientrier).

Viennent s'y ajouter des services tels que :

- livraison à domicile,
- vente de poisson frais sur commande (poissonnerie de Contamine),
- relais colis (retrait des commandes et retours sur internet pour Colissimo, chronopost et DPD),
- gamme de pains spéciaux (fabriqués par Les délices de Tom à La Roche),
- viennoiseries les week-ends et jours fériés,
- plateaux de charcuterie et fromages,
- sandwichs maison.

Panier sympa

2 route du Châtelet
Tél. : 04 50 97 26 35
Port. : 06 46 03 51 68

Horaires d'ouverture :
- du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h30
- le dimanche de 8h à 12h30.
- Jours fériés (sauf les 25 décembre et 1er janvier) entre 8h et 12h30 et de 17h à 19h30.

& Le centre Kératoconseil

Depuis quelques mois, Natacha Floquet, vous accueille au coeur du chef-lieu.
Contre les problèmes de peau, des solutions existent ! Cette corniérande, spécialiste en soins de la peau est à votre écoute. La méthode est simple et suit une démarche unique en matière de qualité et de conseil, débutant par une consultation, un diagnostic et un soin visage. Venez découvrir la vraie nature de votre peau à travers les yeux d'une professionnelle dans un local flambant neuf.

Afin de vous consacrer toute son attention, Natacha vous reçoit uniquement sur rendez-vous au 06 98 03 98 06.

Kératoconseil

Clos Saint Just - 2 route du Châtelet
accès par l'arrière de
la Supérette Panier Sympa

Horaires d'ouverture :
Semaines paires :
- mercredi de 8h30 à 11h30
- jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 19h
- vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 19h.

Semaines impaires :
- jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 19h
- vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 19h
- samedi de 9h à 15h.

Et à venir…

Un cabinet paramédical devant regrouper un kinésithérapeute, une infirmière… & un nouveau commerce de proximité (les tractations sont toujours en cours).

DES VIES PROFESSIONNELLES

Que serait notre commune sans les hommes et les femmes qui quotidiennement oeuvrent, aux côtés des élus, à son bon fonctionnement ?

Retour sur nos équipes :

PERSONNEL ADMINISTRATIF :

L'équipe administrative se compose aujourd'hui de trois personnes :
- M. Jean-Luc TURCO, secrétaire de mairie à plein temps qui a succédé à Françoise VITTET depuis le 15 septembre 2015 ;
- Mme Maryline BRON, secrétaire de mairie à temps partiel (deux jours et demi par semaine) qui avait déjà rejoint Françoise VITTET depuis novembre 2014 ;
- Et Mme Monique VAGNOUX- BLANDIN, en charge (depuis le départ en retraite de Marie-Jeanne MERMOUX) de l'agence postale et de divers postes pour la mairie (état-civil, gestion des inscriptions garderie et TAP, …).

Cette équipe a été renforcée temporairement par M. Roger MAULET pour, dans un premier temps, remplacer Françoise en attendant l'arrivée de M. Jean-Luc TURCO, puis, comme archiviste.

Monique V., Jean-Luc T. & Maryline B.

Roger M., Maryline B. & Jean-Luc T.

DES VIES PROFESSIONNELLES

PERSONNEL TECHNIQUE

L'équipe technique se compose toujours de trois personnes :

- M. Didier MARTIN : agent technique en charge de maintenance des bâtiments de la commune, des routes et de leurs abords, des espaces verts, du fleurissement, du déneigement. Didier nous offre aussi son savoir-faire pour tout le « bricolage » dont la vie de l'école, entre autres, ne saurait se passer !
- Mme Christine RUBIN : agent technique en charge de l'entretien de la mairie et de l'école, Christine est également détachée, quatre après-midi par semaine, auprès de l'équipe enseignante de l'école élémentaire de Cornier, pour aider au travail en groupes des enfants, pour l'art plastique ou les séances à la bibliothèque de Cornier…
- Et, partiellement, Mme Martine DEMOLIS : en charge de la gestion et du nettoyage de la salle des fêtes.

Christine R. & Martine D.

Didier M.

PERSONNEL PÉRISCOLAIRE

Notre noyau dur est composé de quatre personnes, mais comme on va le voir, l'équipe périscolaire est renforcée par des interventions ponctuelles, pour les TAP.

- Tout d'abord, Mme Sandrine CONSTANTIN, que vous connaissez tous, accueille nos enfants, dès 7 h 30 le matin dans le cadre de la garderie, les retrouve en salle de restauration scolaire le midi (cantine gérée par l'association de la Cantine de Cornier) avant de les encadrer lors des ateliers TAP (**jeux de société, contes…**) puis, enfin, lors de leurs dernières heures à l'école, en garderie du soir. Sandrine s'occupe de nos enfants depuis 2004.
- Vous connaissez également Mme Sylvie FOUROT, qui accompagne nos écoliers trois fois par jour : sur le temps de cantine (dans la cour), lors des ateliers TAP (**ateliers créatifs**), puis en garderie du soir. Sylvie a rejoint Sandrine en septembre 2013.
- Puis, Mme Marie-Laure MACE, est venue renforcer l'équipe en septembre 2014. Outre les remplacements en garderie, Marie-Laure anime les ateliers TAP (**activités et jeux sportifs, atelier éco-citoyen…**) depuis leur création, à l'instar de Sandrine et Sylvie, mais aussi la cour de récréation pendant la pause méridienne aux côtés de Sylvie depuis cette année scolaire.
- Enfin, cette équipe périscolaire est renforcée par la présence quotidienne de Mme Caroline ROBADEY, pour l'animation des ateliers (**jeux de société, contes, ateliers créatifs...**).

DES VIES PROFESSIONNELLES

Par ailleurs, des intervenants ponctuels sont venus grossir les rangs de notre équipe pour l'animation de ces ateliers TAP :
Il en est ainsi de Xavière DEBARROS ou de Jean DAGUZAN (activités et jeux sportifs). Mais aussi de Marie-Claire PERRET qui anime actuellement l'atelier ludique « Baby-foot, mini ping-pong, billard, échecs & hockey ».

Jean a gracieusement mis son expérience au service de notre école. En effet, cet ancien gendarme est souvent intervenu auprès des enfants lors de ses missions de sécurité routière dans les écoles. Il est également très investi dans le milieu associatif sportif (accompagnateur en moyenne montagne, escalade…).

EN PARALLÈLE, L'ÉQUIPE « TAP » A ÉTÉ COMPLÉTÉE PAR DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS TELS QUE :

- Atelier « **English is Fun** » : animé par Pauline VERCRUYSE (qui malheureusement nous a quittés fin décembre pour avoir été promue sur Annecy, et à qui nous adressons nos plus vifs remerciements et nos meilleurs voeux de réussite) ;
- Atelier « **Enseignement des arts du Cirque** » : animé par **Frédéric Ballet** qui a également pris l'initiative d'ateliers ouverts aux parents en fin de période, afin qu'ils puissent voir évoluer leurs enfants pendant la séance. (Nous espérons retrouver M. Ballet lors des deux premières périodes de chaque année) ;
- Atelier « **Sophrologie** » : animé par Marie-Thérèse JACQUEMOUD (dont l'objectif est d'apporter un peu d'apaisement aux fins de journées de nos enfants) ;
- Atelier « **Biathlon** » : animé par Théophile MORTON (qui après s'être absenté en 3ème période pour s'adonner aux joies du biathlon… sur la neige cette fois ! doit revenir à Cornier dès la 4ème période, pour la plus grande joie des enfants) ;
- Atelier « **Street Jazz** » : animé par Isaline CAULLIREAU (qui renouvellera lors de la fête de fin d'année de l'école, en juin 2016, ce qu'elle nous a déjà offert lors du marché de Noël 2015 : la démonstration d'une belle réussite en permettant aux enfants de produire une chorégraphie apprise dans l'enthousiasme et la bonne humeur).

Il est à noter que pour permettre aux enfants d'évoluer dans les meilleures conditions, la municipalité a, en marge de la construction du nouveau groupe scolaire, réalisé divers investissements tels que les tracés pédagogiques et ludiques dans la cour de l'école, l'acquisition de petit matériel tel que jeux d'échecs géants, filets de badminton ou volley-ball, filets de tennis, tables de ping-pong, et tout dernièrement plateaux de jeux (mini-billards, baby-foot, hockey & ping-pong) … mais a aussi décidé des investissements plus importants tels que la réalisation, au printemps prochain, d'une aire de jeux multisports qui servira non seulement à l'équipe enseignante ou aux intervenants TAP pour animer leurs activités avec les enfants de l'école élémentaire mais qui sera également ouvert aux jeunes de Cornier en dehors des horaires scolaires.

En parallèle et pour les plus petits, une aire de jeux sera également réalisée d'ici la fin du printemps.

Toute l'équipe municipale remercie vivement et chaleureusement l'ensemble de ces équipes administrative, technique et périscolaire, pour leur enthousiasme, leur investissement et leur professionnalisme.

Pêle-mêle des ateliers TAP

Atelier « jeux de sociétés » avec Sandrine Constantin

Atelier « art créatif » avecSylvie Fourot

Atelier « biathlon » avec Théophile Morton

Atelier « cirque » avec Frédéric Ballet

Atelier « éco-citoyen » avec Marie-Laure Macé

Isaline Caullireau (Street Jazz)

Atelier « sophrologie » avec Marie-Thérèse Jacquemoud

Atelier « Street Jazz » avec Isaline Caullireau

Marie-Laure Macé (ateliers sport) Coraline Robadey (arts créatifs – jeux de société)

Jean Daguzan (Ateliers sport)

La vie à l'école

Plan Educatif Territorial, de quoi s'agit-il ?

Non contente d'avoir contraint les communes, dans un premier temps, à prendre en charge les enfants après l'école pour des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) aussi appelés Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), l'Education Nationale a voulu que ces activités s'inscrivent dans un Plan Educatif Territorial (PEdT).

Ce PEdT a pour double objectif une meilleure concertation des acteurs de la vie scolaire et l'évolution des TAP en fonction de l'intérêt des enfants.

Lors de la réunion du comité de suivi du PEdT qui a eu lieu en Mairie le 23 novembre 2015 (dont vous pouvez retrouver le compte rendu sur le site internet de la commune), il a été constaté que les enfants sont beaucoup plus fatigués depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Dans les faits, leur semaine est au final plus lourde pour eux, compte tenu de la longueur de leurs journées, dans leur ensemble, et du mercredi matin qui est à présent un temps scolaire sans véritable compensation. En effet, aussi attractives que peuvent leur sembler leurs activités périscolaires préférées, ces moments restent des temps qui demandent de l'écoute, de la discipline et de la concentration.

Toutefois, il est à noter que par l'allongement des matinées contre un temps de travail réduit l'après-midi, les nouveaux horaires scolaires, mis en place dès la rentrée de septembre 2015, ont eu, eux, un effet très positif sur les apprentissages.

Contrairement à la plupart des parents, les enfants ne sont pas demandeurs d'ateliers quotidiens. Ils se disent souvent fatigués ; ils aimeraient « souffler » un peu.

Il ressort des discussions qui ont été entamées avec eux, à la demande du comité de suivi du PEdT, par les intervenants qui les encadrent au cours des différents temps périscolaires qu'ils seraient favorables à un temps de repos et de jeux pendant lesquels ils auraient moins de contraintes, sans toutefois renoncer complètement auxdits ateliers qu'ils apprécient par ailleurs.

La solution serait d'alterner, peut-être un jour sur deux, ateliers plus soutenus et un temps où ils pourraient jouer ou se reposer plus librement.

Souhaitant que ces nouvelles activités périscolaires apportent le plus de bien-être possible aux enfants, une réflexion va être faite en ce sens avec peut-être une évolution dès la prochaine période, au moins à titre expérimental.

Comme l'année passée, une nouvelle réunion avec les parents d'élèves devrait avoir lieu au printemps.

La vie à l'école

Arrivée du tableau numérique dans notre école élémentaire

Après quelques travaux liés à des retards d'entreprises, l'école est aujourd'hui en totalité opérationnelle. [voir photo en 1ère de couverture]

Les effectifs étant en légère baisse, seules 4 classes, sur les 5 qui composent le groupe scolaire, sont occupées pendant le temps scolaire depuis la rentrée scolaire 2015/2016. La 5ème classe et son atelier sont utilisés lors des Temps d'Activités Périscolaire (TAP).

Dès le 1er trimestre de cette année scolaire, nous avons équipé la classe CM2, pour une phase de test, d'un vidéoprojecteur numérique interactif, permettant le partage de contenus multimédias et l'interaction enseignant / élèves.

Du résultat de cette phase de test dépendra la généralisation de ce procédé à l'ensemble des classes élémentaires.

La décision sera prise sur demande des enseignants et en accord avec eux.

Comment fonctionne un vidéoprojecteur numérique ?

De simples tableaux blancs, trois panneaux, ont été installés dans chaque classe du nouveau groupe scolaire, en prévision de l'installation de vidéoprojecteurs interactifs.

Le vidéoprojecteur, installé au dessus du tableau blanc, en partie centrale, est un appareil qui rend la surface de vidéo projection interactive.

Couplé à l'ordinateur de l'enseignant, le tableau devient l'équivalent d'une tablette informatique de très grande taille.

La surface de projection « morte » (tableau blanc) et transformée en une surface interactive : c'est-à-dire réactive à un stylet ou tactile au doigt.

Vies associatives

L'équipe municipale félicite et remercie tous les bénévoles qui œuvrent au sein des différentes associations de Cornier

Cantine scolaire de Cornier

La cantine de Cornier fait désormais partie de l'histoire de la commune. Gérée par une association de parents d'élèves bénévoles, la cantine scolaire sert, depuis 1958, aux enfants de l'école élémentaire, des repas de qualité à un prix modéré.

La particularité de son fonctionnement réside dans le fait que ses repas sont confectionnés sur place par une cuisinière et que l'encadrement des enfants est suivi par des salariées de l'Association.

En 2015 nous sommes la dernière cantine du Pays Rochois symbolisant la force du bénévolat et l'importance du monde associatif dans la vie de la communauté locale.

Ces dernières années, à la question primordiale « l'Association doit-elle pérenniser ce mode de fonctionnement ? », les parents investis dans l'association ont répondu oui à l'unanimité.

Servir des repas « maison » élaborés avec des produits majoritairement frais, locaux et souvent « bio » reste important pour nos enfants.

La mairie étudie, en collaboration avec l'association, les possibilités d'améliorer les infrastructures.

La cantine, c'est aussi une question de gestion financière. D'un côté, la gestion des salaires et des achats de produits et de l'autre, des recettes qui proviennent de la vente des repas et des « événements » tels que : tartiflette de Noël, tombola de Pâques et fête de fin d'année.

L'association a besoin de nouvelles idées et plus encore d'énergie pour mettre en oeuvre ces événements. L'arrivée de nouveaux bénévoles, qu'ils soient occasionnels (aide lors des manifestions) ou annuels (aide pour la gestion et l'organisation de l'Association) reste la clé de voute de notre mode de fonctionnement.

Nous préparons quelques surprises en 2016 qui nécessiteront l'aide de toutes les bonnes volontés. Un appel est lancé particulièrement auprès des parents d'élèves.

Pour terminer voici quelques mots, dont les premiers, d'Elsa Schiaparelli, mettent en lumière sans exagération le magnifique travail d'Hélène notre cuisinière ; les seconds, de Paul Gauguin, permettent de saluer tous les parents qui nous soutiennent.

Venez visitez notre site internet :

cantinedecornier.fr

Le bureau de la cantine.

« Une bonne cuisinière est une fée qui dispense le bonheur »
Styliste française d'origine italienne [Elsa Schiaparelli]

« Cuisiner suppose une tête légère, un esprit généreux et un coeur large »
[Paul Gauguin]

Parents, gardez le lien, inscrivez-vous sur le site de l'Association afin d'avoir la primeur de toutes les informations !

Vies associatives

Le sou des écoles

Le Sou des écoles est une association loi 1901, administrée par un bureau et des parents d'élèves des écoles de Cornier. Elle est ouverte à tous les parents dont les enfants fréquentent les écoles maternelle et/ou élémentaire de Cornier, même s'ils n'habitent pas la commune. L'adhésion est libre et l'implication est variable en fonction des disponibilités de chacun. Tous les membres sont bénévoles.

L'objectif du Sou des écoles est de récolter des fonds au bénéfice des deux écoles. L'argent est utilisé selon les besoins des enseignants et en concertation avec la direction de l'école. Il permet ainsi à l'équipe enseignante d'organiser des sorties culturelles et thématiques, des interventions de qualité au sein des classes, de participer aux sorties sportives recommandées par le Conseil départemental ainsi que de financer, dans une certaine mesure, du matériel et des supports pédagogiques.

Pour ce faire, le Sou des écoles organise des manifestations et ventes diverses tout au long de l'année scolaire : calendriers annuels photo, marché de Noël avec chants des enfants, loto enfants et adultes, bonhomme hiver…

Vos idées sont les bienvenues !

Retrouvez l'association sur facebook en tapant :

« sou écoles Cornier »

Prochains Rendez-vous

- **samedi 5 mars 216**
  loto des enfants et des adultes à la salle polyvalente de Cornier

- **samedi 2 avril 2016**
  Bonhomme hiver

Vies associatives

Instants Sauvages 74

Pour la 7e édition de l'exposition «Instants Sauvages 74», plus de 2500 visiteurs (Haute-Savoie, départements voisins et Suisse), dont 300 enfants des écoles de Cornier et Saint-Pierre, sont venus faire un voyage tout en pixels pour découvrir la beauté d'une nature sauvage.

Huit photographes, deux aquarellistes, un sculpteur et quatre conférenciers ont pu répondre aux nombreuses questions des visiteurs. Les thèmes étaient variés : faune et flore des Alpes et du Jura, Islande, Yellowstone aux USA, Sud Tanzanie.

Un atelier sculpture et coloriage a permis aux plus jeunes de s'initier aux joies de la création artistique.

Trois jours d'échanges naturalistes dans une ambiance chaleureuse.

L'association vous donne rendez-vous en novembre 2016 pour un voyage vers d'autres horizons dans un souci constant de qualité.

Venez visitez notre site internet :

www.instants-sauvages74.fr

Vies associatives

Lire à Cornier

L'association Lire à Cornier gère la bibliothèque municipale avec un comité composé de 12 personnes dont les membres du bureau sont Francine Paret-Peintre (présidente), Claudie Sailly (secrétaire) et Eliane Cornier (trésorière).

Activités et animations

Cette année, l'association a centré ses activités sur les enfants :

- accompagnement des élèves de l'école élémentaire le vendredi après-midi,
- aide aux devoirs, un soir par semaine (le mardi ou le jeudi) aux heures de permanence tant pour les enfants de l'élémentaire que pour ceux du secondaire (même non-inscrits à la bibliothèque),
- financement de l'atelier de modelage d'argile proposé par « Le Moulin des automates » lors de la Fête du cidre,
- contes pour les tout-petits (moins de 3 ans) accompagnés de parents ou assistantes maternelles une fois par mois, contes de Noël pour les enfants de tous âges en fin d'année.

« Lire à Cornier » a aussi organisé en début d'année 2015 une exposition, « Cornier en aquarelles », par l'aquarelliste François Gourier, au cours de laquelle vous avez pu découvrir notre village d'une manière différente.

Et bien sûr, les membres de l'association vous accueillent pour vous aider à choisir vos lectures les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h à 12h. Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte uniquement le samedi matin.

Depuis quelques mois, le site bibliothequecornier.biblixnet.com vous permet de consulter le catalogue des livres présents à la bibliothèque et de réserver les ouvrages que vous souhaitez lire. L'association collabore avec Savoie-Biblio, la bibliothèque départementale de prêt, auprès de laquelle sont disponibles des ouvrages non présents à Cornier.

L'adhésion annuelle est de 6 € par famille et permet d'emprunter simultanément 3 livres par personne pour une durée de 3 semaines maximum.

La fréquentation est de plus en plus importante, alors n'hésitez plus à franchir la porte. Les bénévoles seront heureux de vous accueillir et de vous renseigner. Vous pouvez également les joindre au 04 50 25 59 78 aux heures de permanence ou par mail à bibliotheque.cornier@orange.fr

Venez visitez notre site internet :

bibliothequecornier.biblixnet.com

Vies associatives

L'A.S Cornier

L'association sportive de Cornier permet aux enfants et aux adultes de pratiquer le football. Cette saison 2015-2016, l'association compte 150 licenciés répartis dans les 8 catégories suivantes :

catégories	Années de naissance	entraînements	Matchs/plateaux
U7	2010 et 2009	Mardi 17h30-18h45	Samedi 10h
U9	2008 et 2007	Mardi 17h45-19h	Samedi 10h
U11	2006 et 2005	Mercredi 17h45-19h15	Samedi 10h
U13	2004 et 2003	Lundi 18h15-19h30 & Mercredi 17h30-19h	Samedi 14h
U15	2002 et 2001	Mardi 18h45-12h15 à Cornier & Jeudi 18h45-20h15 à Amancy	Dimanche 10h
U17	2000 et 1999	Lundi 19h-20h30 à Amancy & Jeudi 19h-20h30 à Cornier	Samedi 15h30
U19	1998 et 1997	Mercredi 19h- 21h00 à Amancy & Vendredi 19h- 21h00 à Cornier	Samedi 16h00 ou 17h30
Seniors	1996 et avant	Mercredi 19h- 21h & Vendredi 19h- 21h	Dimanche 15h

Pour les catégories U15, U17 et U19 le club est en groupement avec le club voisin d'Amancy. Ayant les deux équipes seniors dans la même série, l'objectif est que l'équipe A monte d'un niveau en 2ème série.

Pour toute inscription ou renseignement, vous pouvez contacter le Président Ernest Liechti au 06.03.59.94.22 ou le secrétaire Christian Lamouille au 06.15.45.96.45.

Le club remercie tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour l'association : Comité, éducateurs, permanences buvette, arbitres et bénévoles participant à la fête des vieux métiers.

Vies associatives

L'A.S Cornier

14 Novembre 2015, tournoi interne foot animation (U7 à U13)
Avec Nicolas FONTAINE international Français U16 et ancien joueur de l'AS CORNIER

On ne peut pas parler de l'AS Cornier, sans évoquer la fête des vieux métiers que l'association organise tous les ans et qui apporte une notoriété reconnue à la commune et à tout le canton depuis 27 ans !
Malheureusement cet automne, des pyromanes ont détruit le bâtiment de stockage du matériel, qui servait de cuisine le jour de la fête. A l'heure actuelle, l'association est toujours dans l'attente de l'évaluation de l'expert nommé par l'assurance. Ensuite, viendra le temps de la reconstruction du bâtiment et du remplacement du matériel brûlé (tables, chaises, bancs, porte-affiches, électricité, décorations, tonneaux plastiques...).

Le club vous donne rendez-vous en septembre 2016 pour la 28ème édition de ce rendez-vous festif, ludique et convivial et compte sur toutes les bonnes volontés désireuses de soutenir cette reconstruction.

Vies associatives

Ça roule pour la pétanque...

Le club, créé en 1961, comptait 30 licenciés lors de la dernière saison 2014/2015 : 5 femmes et 25 hommes.

Le boulodrome Gaby Constantin, situé près du stade, est ouvert de septembre à juin le mardi après-midi et le vendredi soir. Les parties amicales qui y sont disputées permettent d'allier convivialité et entraînements.

Pendant la saison, plusieurs équipes participent aux championnats départementaux. De plus, l'association organise plusieurs concours chaque année. Le 13 juin 2015, le concours en doublettes seniors a rassemblé 58 équipes ! Rendez-vous à la prochaine édition le 11 juin 2016 avec un concours triplettes mixtes en 4 parties. En décembre, c'est la Coupe de Noël, destinée à tous les licenciés avec un concours inter-sociétaire suivi d'un repas au boulodrome.

Si vous souhaitez des informations sur le club et/ou le rejoindre, n'hésitez pas à contacter son président, M. Olinto Boriancic au 04 50 25 55 78.

Les membres du comité de l'association seront très heureux d'accueillir des nouveaux joueurs désirant pratiquer la pétanque, sport à la portée de tous et l'un des plus pratiqués au monde.

Club de pétanque de Cornier - boulodrome Gaby Constantin

VIES ASSOCIATIVES

Un peu plus pour l'action sociale

Aider les autres nécessite du temps mais aussi des moyens. Partant de ce principe, l'association « UN PEU PLUS POUR L'ACTION SOCIALE » s'est constituée à Cornier en 1996. Forte de 35 membres, elle a pour but d'organiser des manifestations dans notre commune afin d'apporter un complément au CCAS.

En 2015, l'association a pu aider 6 familles difficulté :
- Un don de 1646, 61 € a pu être fait à 5 familles sous forme de dons alimentaires valables à la supérette de Cornier ;
- Un prêt de 400 € a été proposé à une personne afin de lui permettre de passer son permis de conduire, nécessaire pour retrouver du travail.

Mais aussi :
- Un don de 300 € a été réalisé à une association caritative du Népal en vue d'aider les victimes du séisme ;
- Ainsi qu'un don pour la bibliothèque pour l'achat de livres ;
- Et un don pour la cantine scolaire pour l'achat de matériel.

« Un peu plus pour l'action sociale » contribue largement aux manifestations de la commune
- Participation matérielle et financière au repas annuel des anciens.
- En 2015, nos anciens ont eu la chance de faire une excursion à Hautecombe, une croisière déjeuner sur le lac du Bourget et de visiter le moulin de Chanaz. A cette occasion l'association a offert un cadeau à la doyenne et au doyen de Cornier.
- Organisation de la cérémonie des voeux du maire avec le conseil municipal.
- Participation à la chasse aux oeufs le lundi de Pâques.

Ces financements viennent principalement de deux manifestions :
- a « fête du pain » en janvier pour laquelle est remis chaque année en service un ancien four à pain au Châtelet.
- La « fête du cidre » en octobre qui remporte un grand succès avec ses 100 exposants brocanteurs et ses 12 artisans. Un repas de qualité est servi dans la salle des fêtes, cidre, boudins, beignets de pommes de terre, beignets de pommes sans oublier ses atriaux célèbres dans tout le canton…il y en a pour tous les goûts ! En plus de l'aide effective apportée au CCAS, ces diverses manifestions sont un lieu de rencontre et d'échange entre nouveaux et anciens résidents de Cornier ainsi qu'un rapprochement de toutes les générations.

La sortie des anciens

Vide greniers de la fête du cidre

Bénévoles en action – Fête du cidre

UNE VIE ARCHITECTURALE
La Chapelle de Moussy

par Anne-Marie Maxit, une Corniérande passionnée & guide du patrimoine.

La Chapelle de Moussy est un joyau du patrimoine, dont l'histoire est passionnante. Elle se situe à Cornier au hameau de Moussy, au Chemin de la Commanderie, à proximité du rond-point desservant les routes de Cornier, Moussy et Reignier.

Le plus ancien document que nous avons sur la Chapelle de Moussy date de 1277. Il s'agit d'une reconnaissance passée par Luiset de Montagnier dit homme de l'hôpital de Mussi, en faveur d'Aymon, Comte de Genève. Ce document prouve que le Comte de Genève avait donné à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem un ensemble de terres situées à Moussy sur la commune de Cornier.

Qui était cet Ordre des Hospitaliers ?
Cet Ordre était un ordre monastique hospitalier, déjà présent à Jérusalem, en Terre Sainte (actuellement Israël) au début du XIe siècle. A l'époque des croisades il devint un ordre monastique à fonction militaire qui devait soutenir les croisés dans leur lutte pour protéger les lieux saints contre les musulmans. D'autres ordres religieux suivirent le même chemin, par exemple celui des Templiers. Ces moines devinrent des moines soldats, des chevaliers qui avaient le droit de porter l'épée et de se battre contre les infidèles. Ils se distinguèrent pendant la durée des croisades de 1099 à 1270.

Et plus tard, au XVIe siècle, lorsque les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'installèrent à Malte (on les appela alors Chevaliers de Malte), ils participèrent activement à la victoire de Lépante avec les Espagnols en détruisant la flotte ottomane. Ce qui marqua la fin de l'hégémonie ottomane en Méditerranée.

A cette époque les nobles tenaient à participer à ces croisades, que l'on appelait alors "guerres saintes", pour sauver les Lieux Saints des infidèles. Mais ceux qui ne pouvaient pas, participaient d'une autre façon, en donnant de l'argent, des biens et des terres aux Hospitaliers ou aux Templiers... On peut supposer que la donation du Comte de Genève s'est faite pour la même raison...

De ces nombreux dons ces ordres religieux couvrirent l'Europe d'un réseau très organisé de maisons qui constituaient les arrières de leur champ d'opérations en Terre Sainte. L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem était partagé en huit langues, selon les pays dans lesquels ils recrutaient leurs membres. Chaque langue était partagée en prieuré ou baillage, lui-même partagé en plusieurs commanderies, chacune dirigée par un commandeur. Dans notre région il s'agissait de la Commanderie de Compesière, située en Suisse à quelques kilomètres de Collonges-sous-Salève. Celle-ci, comme chaque commanderie était dirigée par un Commandeur et possédait plusieurs membres, dont le Membre de Moussy. Un membre était un ensemble de biens autour d'une chapelle. La commanderie de Compesières couvrait tout l'ancien diocèse de Genève qui correspondait grosso modo à la Haute Savoie actuelle plus une petite partie en Suisse et dans l'Ain.

L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem édifia donc à Moussy une chapelle, une maison, et une ferme. L'Ordre bénéficiait dans chacun de ses membres de terres affermées (1), de droits féodaux et pouvait prélever la dîme (2). Un fermier appelé le grangier gérait le domaine agricole. Il résidait dans la ferme appartenant actuellement à la famille Floquet. Sur l'arcade de la porte d'entrée de la grange se trouve un beau blason gironné (3), formé de huit triangles, qui appartenait probablement au Commandeur de Grolée.

Blason

Façade sud ouest, parties romane à gauche et gothique à droite

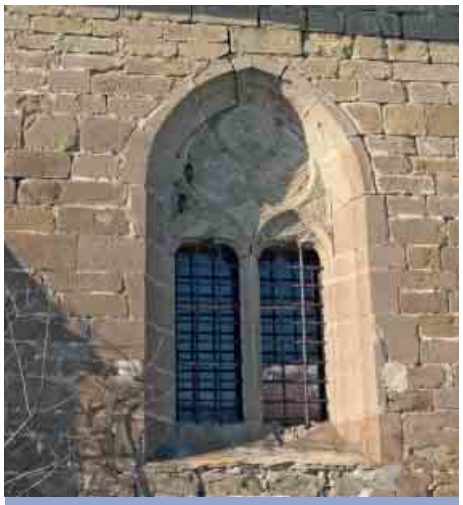

Partie gothique et sa fenêtre

(1) La dîme : signifie la dixième partie ; impôt prélevé sur les récoltes et destiné au clergé.
(2) Terres affermées : terres données en location à un fermier moyennant une redevance, appelée fermage.
(3) Blason gironné : blason formé de plusieurs triangles, reliés entre eux par le centre.

UNE VIE ARCHITECTURALE
La Chapelle de Moussy

Cette importante exploitation agricole comprenait des terres, des bois, un moulin à Chevrier, un jardin et un verger près de la chapelle, des bâtiments agricoles, des animaux : boeufs, vaches, chevaux, porcs, volaille, abeilles...

Ces exploitations agricoles permirent à l'Ordre de survivre aux crises qu'il traversa dans ces contrées lointaines, attaques continuelles des musulmans d'abord en Terre Sainte, puis à Saint-Jean d'Acre, Rhodes et Malte. Elles fournissaient à l'Ordre surtout la nourriture qu'il ne pouvait pas trouver là-bas...et ensuite l'argent, dont il avait besoin pour armer ses chevaliers.

La maison habitée aujourd'hui par la famille Corcelle s'appelait la curie. Sur le linteau de la porte de la cave se trouve un blason gironné, formé de six triangles, ce serait celui du Commandeur de Seyssel. Cette maison servait de résidence, parfois aux chevaliers de l'Ordre et régulièrement au Fermier Général, envoyé par le Commandeur de Compesières pour la visite de contrôle du Membre de Moussy. Il était chargé de percevoir les revenus dans chaque membre, de vérifier l'état des bâtiments et de les consigner dans un compterendu de visite. Les papiers administratifs étaient rangés dans cette curie.

Le bâtiment le plus remarquable est sans aucun doute la chapelle, elle est inscrite sur la liste complémentaire des Monuments Historiques.
C'est un édifice de vingt mètres de long, huit de large et onze de haut. Elle se divise en deux parties, une nef romane datant de la fin du XIe et du début XIIe siècles et un choeur gothique du XVe siècle.

La nef était recouverte d'une voûte en berceau qui s'écroula et fût remplacée par un lambris de planches. Le mur où se trouve le portail d'entrée de la nef comportait un pignon à rampants avec arcatures lombardes. La partie inférieure de ce pignon est encore visible. La partie supérieure fut détruite lors de l'établissement du toit. Les murs avaient été rehaussés en 1836 pour créer une partie habitable. En haut de ce mur on distingue l'emplacement d'une rosace qui fut obstruée par des pierres en molasse, et dans laquelle fut ouverte une petite fenêtre. Juste au-dessus de celle-ci une croix de Malte a été sculptée dans la pierre.
Cette façade présente surtout un magnifique portail plein cintre en molasse. Il est encadré de quatre colonnes coniques, dont les chapiteaux sont formés par une corbeille ornée de feuilles, de palmettes et de fleurs. Le tympan ne présente pas de décorations sculptées, il est surmonté d'une belle archivolte avec ressauts. Cet ensemble s'inscrit dans un massif rectangulaire de quatre mètres sur trois, couronné par une corniche dentelée. Le portail était surmonté de trois corbeaux [4], dont deux seulement sont encore présents. Ils servaient à soutenir un petit toit de protection en tavaillons, qui existait encore dans le compte-rendu de la visite de 1788. Si ce petit avant toit existait encore de nos jours, il aurait protégé ce beau portail qui à cause de sa constitution en molasse, subit une forte dégradation...
Les murs latéraux de la partie romane sont percés d'anciennes fenêtres étroites en arc plein cintre. Ils présentent dans leur partie haute une corniche avec des arcatures lombardes, retombant sur des cartouches rectangulaires, ornés de motifs variés, lézards, serpents, masques, entrelacs, poissons, croix, trèfles...
Tout ce qui vient d'être décrit date de la fin du XIe et du XIIe siècles. Au XVe siècle on ajouta des contreforts en pierre de taille calcaire pour soutenir les murs. A la fin du XIXe siècle les murs furent rehaussés et percés de petites ouvertures.

Le choeur gothique fut construit au XVe siècle. A l'intérieur un mur de séparation fut élevé pour séparer le choeur de la nef. Il était percé d'une porte et de deux fenêtres, ce qui permettait la vue depuis la nef sur l'autel lors de la célébration des messes.
Le choeur est couvert d'une voûte d'arêtes en tuf appareillé sur croisée d'ogives et arcs formerets. La clé de voûte portait un écusson sculpté dont le blason était d'or au chevron d'azur. Cet écusson n'existe plus. La voûte repose sur quatre piliers présentant dix faces légèrement concaves, dont cinq sont encastrées dans le mur. Leurs chapiteaux portent les mêmes armes, mais d'or au chevron de sable.

Façade nord ouest, partie romane et son portail d'entrée

[4] Corbeau : pierre ou élément en saillie dans un mur et qui supporte l'extrémité d'un linteau, la retombée d'un arc, un avant-toit...

UNE VIE ARCHITECTURALE
La Chapelle de Moussy

Le plus bel ornement du choeur est une fenêtre de l'époque du gothique flamboyant, de forme lancéolée, dont le meneau central sert de point d'appui à deux arcs brisés surmontés de formes tréflées encore visibles aujourd'hui, malgré leur obstruction en 1910 par du mortier...
De chaque côté de cette fenêtre, à l'intérieur du choeur deux armoiries sont peintes sur le mur, l'une de l'Ordre des Hospitaliers et l'autre du Commandeur Jacques Premier de Cordon d'Evieu.

Au Moyen Age cette chapelle était un hospice pour les pèlerins, on parlait aussi de chapelle-hôpital. Les pèlerins qui s'y arrêtaient pouvaient se reposer, se restaurer, prier et assister aux offices religieux. S'ils étaient malades, ce qui n'aurait rien d'étonnant, étant données les conditions de voyage de l'époque, ils pouvaient se faire soigner. Les Hospitaliers de Saint-Jean soignaient sans doute les habitants du village. Ils étaient des bons samaritains, non seulement dans les infirmeries des couvents successifs de Jérusalem à Malte, mais aussi dans les commanderies et les membres.

Une lettre de Monsieur de Vaivre nous renseigne à ce sujet.

"...quant au rôle hospitalier de la Chapelle de Moussy, il faut distinguer selon les périodes de son histoire. Initialement Moussy avait vocation à accueillir pèlerins et malades et c'était son rôle durant le treizième siècle et, sans aucun doute, encore au siècle suivant. Il est certain en revanche qu'à partir du milieu du quinzième, la fonction hospitalière a disparu. Or il n'y a aucun témoignage en ce sens et je suis persuadé au contraire que la chapelle n'accueillait plus de malades et que les pèlerins devaient être rares... "

Monsieur de Vaivre a présenté en 2007 une communication sur la chapelle de Moussy, à l'Académie des Inscriptions es Belles-Lettres.

En plus de sa fonction hospitalière la Chapelle de Moussy avait une fonction religieuse. Au début de l'Ordre dans chaque membre un chapelain (prêtre) appartenant à l'Ordre était présent et assurait le service religieux dans la chapelle. Par la suite comme en témoignent les comptes-rendus des visites, l'Ordre rémunérait un prêtre de la région pour y célébrer la messe. Dans le compte-rendu de la visite de 1642, le prêtre de La Roche devait célébrer dans la chapelle de Moussy neuf messes par an, sept aux fêtes de Notre Dame et deux à celles de saint-Jean. En 1735 le prêtre de Cornier devait y célébrer une messe par semaine.

En 1789 la révolution française éclata. L'Assemblée Législative française décréta la vente des Commanderies de Malte. La Savoie fut envahie par les révolutionnaires et annexée à la France en 1792. La chapelle et ses biens furent vendus comme biens nationaux en 1795. Le choeur fut transformé en maison d'habitation par l'établissement d'un plancher d'étage qui cache actuellement la belle voûte. Les ouvertures du mur de séparation furent obstruées et d'autres ouvertes dans la façade. La belle fenêtre gothique fut dans sa partie haute comblée par du mortier...La nef romane fut aussi transformée en maison d'habitation.

Aujourd'hui la partie gothique de la chapelle appartient à la commune de Cornier et la partie romane à des particuliers. Si vous passez de ce côté, n'hésitez pas, venez la voir et vous imprégner de son riche passé...

Chapelle de Moussy

Détails de la partie romane

Voûte du choeur gothique

Décoration de Noël,

une vie plus belle

MERCI est le premier mot qui nous vient à l'esprit pour saluer la contribution de Serge, Albert et Jean-Bernard qui ont gracieusement oeuvré, à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour la pose et la dépose des illuminations et décorations de notre village.

Ils ne manquent d'ailleurs jamais une occasion pour donner de leur temps lors des manifestations corniérandes, et ce, de très longue date.

Toute l'équipe municipale se joint aux Corniérands pour les remercier chaleureusement.

Jean-Bernard, Serge & Albert

Fleurissement

Une vie bucolique

Concours Fleurissement du Pays Rochois 2015

C'est sous un soleil radieux que les membres de la commission Fleurissement ont pris beaucoup de plaisir à se promener dans notre village si pittoresque, pour admirer balcons, villas et massifs de fleurs.

Ils ont pu retenir 2 balcons, 1 ferme rénovée, 4 villas et ont eu 1 coup de coeur pour l'ornement floral particulier de l'habitation de Françoise et Serge Boëx (Moussy) dont le travail a été récompensé.

En effet, le second prix de cette catégorie leur a été décerné. Le fleurissement de la ferme de Mireille Baulet (Marais) a quant à lui été retenu dans le palmarès.

C'est un jury composé de 2 membres par communes, soit 18 en tout, qui a établi ce palmarès pour les 9 communes que comprend la CCPR.

Nos félicitations vont à nos gagnants et nous souhaitons relever ici que, malgré la sécheresse de cette année, les amoureux des fleurs ont très bien su en prendre soin.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, en principe dans le courant du mois de juillet, pour une nouvelle présélection corniérande.

Bravo à tous les participants !

Ambroisie : attention les oiseaux sèment !

En période hivernale, vous avez peut-être envie de suspendre des petits filets de graines destinées aux oiseaux. Sachez que ces sachets sont susceptibles de contenir des graines d'ambroisie, plus particulièrement ceux destinés aux mélanges et incluant des graines de tournesol.En venant s'alimenter, les oiseaux peuvent faire tomber ces graines, plus légères, qui germeront à partir des mois de mai/juin et même au cours des années suivantes, provoquant la pousse de nouveaux pieds de cette plante.

Nous vous rappelons, que le pollen de l'ambroisie est hautement allergisant. Nous vous invitons donc à tamiser ces filets avant de les suspendre et, en cas de découverte de graines d'ambroisie, il est fortement recommandé de les détruire en veillant à ne pas les jeter dans la nature.

L'ambroisie est devenue un vrai problème de santé publique contre lequel nous devons lutter ensemble.

Pour toute information, renseignement :
DRASS de Rhône-Alpes :
www. ambroisie.info
En cas de doute et pour signaler un foyer d'ambroisie :
www.signalement-ambroisie.fr

Graines d'ambroisie

Graines de tournesol

Une vie de passion…

et de performances !

Une recordwoman du monde à Cornier

Vous l'avez sans doute croisée sur le bord des routes, avec sa foulée rapide et sa chevelure au vent… Cette trentenaire toujours souriante : c'est Christel Dewalle. Une jeune femme timide et réservée dans la vie, mais qui s'exprime au plus haut niveau sur les pentes les plus importantes de la région et du monde ! Si son palmarès ressemble à une liste à la Prévert (résultats les plus marquants dans l'encadré), ce qui tient le plus à coeur à l'athlète est sans aucun doute son record du monde du km vertical décroché à Fully (Valais) en 34'44". Un temps incroyable pour parcourir 1 000 m de montée sur 1,9 km de distance !!! Ce record planétaire (qui tient toujours) était déjà le sien, puisque Christel l'avait battu une première fois en 2012 en 36'08", entrant avec panache dans l'élite du trail de montagne.

Pour celle qui reconnaît aisément *« courir en montagne pour découvrir les paysages, ce qu'on voit d'en-haut et ce qui se cache derrière un col »*, s'adapter au sport de haut-niveau est un défi du quotidien : *« Je n'ai jamais eu confiance en moi et l'apprentissage d'un entraînement digne de ce nom n'a pas été facile. La passion et la marche en montagne n'étaient pas suffisantes pour obtenir de tels résultats. »* Au fil des saisons, depuis 2012, l'originaire de Monnetier-Mornex a donc dû essayer plusieurs méthodes d'entraînements et coachs de différents profils, avec plus ou moins de réussites et de blessures, avant de trouver le juste équilibre avec Jean-Louis Bal, entraîneur national de ski-alpinisme : *« j'ai appris à m'entraîner, à écouter mes sensations et mon corps, dans et après l'effort. Il a cerné ma personnalité et a adapté les séances en fonction. Et comme nous avons tous les deux un caractère de cochon (!), cela fonctionne bien. »*

Christelle Dewalle

Mille fois le Môle !

Un rythme qui la mène à l'entraînement 3 fois par semaine et souvent, très souvent, vers le Môle. Un sommet qu'elle connaît parfaitement puisqu'elle l'a déjà escaladé plus de… 1000 fois !

Et si les performances et les podiums s'accumulent en équipe de France, lors de la montée de la Tour Eiffel ou des grandes épreuves internationales, Christel ne court ni après la gloire, ni après l'argent dans une discipline où ceux qui en vivent se comptent sur les doigts des deux mains… *« Ce qui compte, c'est de profiter de chaque instant, de découvrir de nouveaux paysages et de partager cette passion en famille. »* Deux filles (Océane et Alexia) et un mari, toujours aux côtés de leur championne préférée pour la supporter et la soutenir dans les moments difficiles. L'aînée est, elle aussi, tombée dans la marmite, puisqu'à 12 ans, elle s'est déjà qualifiée pour les championnats de France scolaires dans sa catégorie. Une relève qui semble donc déjà assurée…

Quelques performances :

2012 : premier record du monde de kilomètre vertical en 36'08"
2013 : championne de France de course de montagne et 1ère sélection en équipe de France
2013 : victoire dans la montée du Ventoux (43 km avec 2 300m de dénivelée) avec 30' d'avance sur la 2ème
2014 : championne de France du trail court, 3ème au marathon du Mont-Blanc , championne de France du kilomètre vertical, vicechampionne de France de course de montagne, 15ème aux mondiaux de course de montagne et nouveau record du monde du kilomètre vertical en 34'44"
2015 : championne de France de trail court, vainqueur du marathon des Causses, 2 victoires sur des kilomètres verticaux internationaux, 1ère senior à la montée de la Tour Eiffel

Côté civisme

La vie ensemble

Brûlage polluant et nocif des déchets végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage de végétaux est une activité interdite, car émettrice de plusieurs polluants dont les particules fines. En Rhône-Alpes on estime que 9% des maisons individuelles ont recours à cette pratique.

Dans la vallée de l'Arve et le Pays Rochois, zones sensibles pour la qualité de l'air, il est encore plus important de ne pas brûler les déchets verts !
D'autant plus que bien d'autres solutions existent : compostage, broyage puis paillage des plantations ou apport en déchetterie. Et attention aux idées reçues : le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets végétaux. En effet, brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture diesel récente qui parcourt 6 000 km !

Pour information, nous vous rappelons que ce genre de pratique est amendable (jusqu'à 450 euros)

Pour un conseil sur les économies d'énergie ou les pratiques écologiques,
vous pouvez contacter l'association **Prioriterre** au 04 50 67 17 54.
Pour des informations sur la qualité de l'air,
vous pouvez joindre l'association **Air Rhône-Alpes** au 09 72 26 48 90.

Civisme, bon sens et respect du voisinage

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. En matière de nuisances sonores, voici quelques petits rappels.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral concernant les nuisances sonores en mairie de Cornier.

Les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire d'objets bruyant (TV, chaîne hi-fi, équipement de ventilation ou climatisation) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment constituent une infraction et sont passibles d'une contravention de 3ème classe et de la confiscation du bien qui a servi à commettre l'infraction.

Le tapage nocturne (en principe entre 21h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Il a été jugé que le bruit devait être sanctionné même s'il n'avait troublé la tranquillité que d'une seule personne.

L'ÉTAT CIVIL

La vie tous simplement !

Naissances 2013

Tristan, Marcel REINIER ..... 29 janvier
Margaux, Louise JAMMET ..... 4 février
Timéo, Pascal, Franck BUISSON ..... 24 février
Thaïs MILLET ..... 7 mars
Manon VEYRAT ..... 21 mars
Arthur, Cédric, Marie LE PROVOST ..... 27 mars
Tylio SAVAULT ..... 29 mars
Léo DURANTET ..... 21 avril
Noa DURANTET ..... 21 avril
Lucas, Yann CREPIN ..... 29 mai
Anaé, Léonie BATHIAS ..... 10 septembre
Augustine, Jeanne CHAUMAZ ..... 22 septembre
Quentin, Rémy, Jean-Bernard JACQUES ..... 27 septembre
Marion, Jeanne, Zoé RAYMOND ..... 19 octobre
Nathys CHAUVIN ..... 26 novembre
Axel, Victoria, Denise SACCU ..... 23 décembre
Andreea, Alessia FAZY ..... 27 décembre

Naissances 2014

Nila, Marie, Emilia LEFEUVRE ..... 3 janvier
Leandro DUARTE RAMALHOTO ..... 16 février
Safir, Nahid DAOUDI ALAOUI ..... 17 mars
Albane, Méline DESALMAND ..... 30 mars
Virgile, André FONTAINE LECLERCQ ..... 11 avril
Vanessa, Anaïs MUNDINA-TIRADO ..... 11 mai
Ely, Emile, Werner BRIFFOD ..... 19 mai
Rose, Erica FALCONNET ..... 20 juin
Dorian KOVACEVIC ..... 25 juin
Lise, Heidi KLEIN ..... 9 juillet
Leïa, Amber-Rose PERROTIN ..... 19 juillet
Tiago, Florencio PICAZO ..... 29 juillet
Léona, Emma, Zoé MEYNET LIOTARD ..... 5 août
Enolan LUTHI NOLD ..... 1er septembre
Lubin, Baptiste ANDUJAR ..... 11 septembre
Lucas CELANT ..... 11 septembre
Martin, Jo BRASIER ..... 14 octobre
Clémence, Sarah, Marie LE PROVOST ..... 12 novembre

Naissances 2015

Marius, Lionel, Gérard LEPRODHOMME ..... 3 février
Livia, Stella HÉNON ..... 11 mars
Rose, Aurélie BIOLLUZ ..... 7 avril
Emy, Rosa, Marie CHAUVET ..... 26 mai
Orinn MAXIT ..... 15 juillet
Léa, Emmy, Line GUIFFRAY ..... 5 août
Lana FURNON TOUSSAINT ..... 19 août
Maxence, Benjamin, René DELANNOY ..... 1er septembre
Eva, Marceline VALETTE ..... 9 septembre
Victorine, Daenerys, Laetitia CALS ..... 24 octobre
Etan, Marcel JAQUET ..... 4 novembre
Swann, Guillaume CHAUMAZ ..... 5 novembre
Mathis, Claude, Bernard ROBERT ..... 11 novembre
Pauline, Annie, Suzanne DE LA SAYETTE ..... 25 novembre
Lucas, Robert, Alain PERRILLAT-CHARLAZ ..... 7 décembre

L'ÉTAT CIVIL

La vie tous simplement !

Les mariages 2013

Francine, Marie JACOT-GUILLARMOD et Alain, Daniel, Gérard FAYOLLE ..... 25 mai
Fanny JAQUET et Sébastien, Raphaël DI LUZIO ..... 8 juin
Julie, Monique GODET et Aurélien, Jérémy PETIT ..... 15 juin
Virginie, Gabrielle SAGE et Rudy ROUX ..... 27 juillet
François, Pierre, Jean-Marie LAUNAY et Sébastien, Yves MOULIN ..... 30 septembre
Sandra, Sylvie VIRLOIS et Julien, Claude SAVAULT ..... 7 décembre
Audrey TRACLET et Pierre, Guy NAEGELEN ..... 21 décembre

Les mariages 2014

Céline, Marie DESCLOUX et Sébastien, Yvon, Jean-Claude GUIFFRAY ..... 15 février
Audrey, Sarah WATTS et Florian, Vincent BERNARD ..... 22 février
Laetitia, Chrystel BARON et Gaëtan, Cédric, Dominique PERROTIN ..... 1er mars
Monique, Marie VAGNOUX et Ilias BENAZZOUZ ..... 25 avril
Nathalie, Gisèle, Michèle REMENANT et Michel, Jean, Louis COTTEN ..... 30 mai
Sabine, Micheline BRAISSAND et Johan, Louis, Maurice STÉPHEN ..... 12 juillet
Cécile LUONG et Yann, Maurice BERNARD ..... 2 août

Les mariages 2015

Gülay UCAR et Franck, Pierre, Louis BURAUSKAS ..... 18 avril
Maria Del Rosario VAZQUEZ et Raymonde, Martine JATON ..... 25 avril
Viviane, Nadine, Michèle FORESTIER et Joanny, Bertrand, Daniel MARIN-CUDRAZ ..... 6 Juin
Nabil KHADIR et Gary, Iain LAMBLEY ..... 20 juin
Maria, Eugenia OLMEDO PIREZ et Florent, François FABRY ..... 7 août
Katia, Cécile AUROUSSEAU et Florian, Marie, Georges GODOT ..... 7 août
Julie, Suzanne, Isabelle MARMOUX et Manuel, Olivier, Jean-François ANQUETIL ..... 26 septembre
Maria, Christina MARQUES et Patrice, Christian BUIREY ..... 7 novembre

Les décès 2013

DECHAMBOUX Robert, Léon ..... 1er février
MARCHAND (AGESNE) Marie, Thérèse, Lucette, Joséphine ..... 3 juin
METRAL Régis, Noël ..... 16 juin
CHAFFARD (DORANGE-PATTORET) Raymonde, Lucienne ..... 25 août
QUOËX (MÉTRAL) Simone, Marie ..... 28 août
PEGUET Maxime ..... 29 novembre

Les décès 2014

LATHUILLIERE Yannick ..... 4 février
BOGET Adolphe ..... 4 mars
LAVAL René, Denis, Claude ..... 24 mars
MARIN-CUDRAZ Suzanne, Eugénie ..... 4 octobre
FAYOLLE Alain, Daniel, Gérard ..... 18 octobre
DORANGE-PATORET André, Joseph ..... 10 décembre

décès 2014

LEROYER (RECOURSÉ) Pegguy, Catherine ..... 5 février
PERNOLLET Marius, Eugene ..... 22 février
MARÉCHAL (ROGUET) Emilia, Andréanne ..... 28 février
MIQUET (BOCQUET) Alfreda, Joséphine ..... 24 mars
DIEFENBECK Johann ..... 2 avril
PETRILLO (PALAZZO) Giovanna ..... 3 mai
COLLOMB (VALLON) Jeannine, Yvette ..... 12 octobre
HAUTEVILLE (FLOQUET) Gilberte, Juliette ..... 28 novembre

Ni cor, ni cry, mais corny

Ce bulletin municipal a été réalisé par des élus de Cornier, membres de la commission Communication :

- Annick Desternes
- Annie Jung
- Corinne Bac
- Franck Corcelle
- Michel Roux
- Nathalie Remenant
- Sylvain Brosolo

Ils remercient tous ceux qui leur ont apporté leur aide.

Création et Impression :
Imprimerie Uberti-Jourdan
74130 BONNEVILLE

PEFC™
10-31-1843
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org